



**Communiqué de presse**

**Nexans annonce son intention d'ouvrir des discussions avec Draka Holding N.V. en vue de faire une offre publique d'achat, ayant obtenu le soutien de Flint Investment B.V. son actionnaire principal (48,48%)**

**Paris, le 18 octobre 2010** - Nexans annonce aujourd'hui qu'il a reçu l'engagement que Flint Beheer BV apportera ses actions Draka Holding N.V., sous certaines conditions, en cas d'offre publique d'achat de Nexans. Dans le cadre de cet accord préliminaire, Nexans s'est engagé à proposer à Draka Holding N.V. de négocier un accord en vue de réaliser, sous certaines conditions et avec le soutien de la société, une offre publique d'achat en numéraire portant sur la totalité des actions ordinaires de Draka Holding N.V. à un prix de 15 euros par action.

Frédéric Vincent, Président-Directeur général de Nexans déclare : *« l'opération envisagée contribuerait à la consolidation de l'industrie du câble, permettrait d'améliorer la compétitivité des activités européennes de Nexans, et de renforcer sa position dans les câbles spéciaux industriels. Le financement qui serait mis en place permettrait à Nexans de préserver sa solidité financière ».*

L'offre qui sera faite à Draka Holding N.V. sera soumise aux conditions préalables usuelles, incluant notamment l'accord du Conseil d'Administration de Nexans, la recommandation de l'offre publique d'achat par le Conseil de surveillance et le Directoire de Draka Holding N.V., des travaux de due diligence, un seuil d'acceptation de l'offre à 95 % et l'accord des autorités réglementaires.

Nexans a l'intention de démarrer les négociations avec Draka Holding N.V. en vue de conclure un accord dans les meilleurs délais.

**A propos de Nexans**

Inscrivant l'énergie au cœur de son développement, Nexans, leader mondial de l'industrie du câble, propose une large gamme de câbles et systèmes de câblage. Le Groupe est un acteur majeur des marchés d'infrastructures, de l'industrie, du bâtiment et des réseaux locaux de transport de données. Il développe des solutions pour les réseaux d'énergie, de transport et de télécommunications, comme pour la construction navale, la pétrochimie et le nucléaire, l'automobile, les équipements ferroviaires, l'électronique, l'aéronautique, la manutention et les automatismes.

Nexans est un groupe industriel responsable qui considère le développement durable comme faisant partie intégrante de sa stratégie globale et opérationnelle. Innovation continue en matière de produits, de solutions et de services, formation et implication des collaborateurs, adoption de procédés industriels sûrs et caractérisés par un impact limité sur l'environnement, telles sont quelques-unes des initiatives majeures qui inscrivent Nexans au cœur d'un avenir durable.

Avec une présence industrielle dans 39 pays et des activités commerciales dans le monde entier, Nexans emploie 22 700 personnes et a réalisé, en 2009, un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros. Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris, compartiment A. Pour plus d'informations : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

## **Contacts**

### **Presse**

Céline Révillon

Tél. : +33 (0)1 73 23 84 12

[celine.revillon@nexans.com](mailto:celine.revillon@nexans.com)

### **Relations Investisseurs**

Michel Gédéon

Tél. : +33 (0)1 73 23 85 31

[michel.gedeon@nexans.com](mailto:michel.gedeon@nexans.com)

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières. Toute offre d'achat ne pourrait être effectuée que conformément à un document qui serait soumis à l'approbation des autorités réglementaires compétentes y compris l'Autorité des marchés financiers néerlandaise ("Autoriteit Financiële Markten"). Aucune assurance ne peut être donnée qu'une offre sera effectuée ni quels en seront les termes.*

*Le présent communiqué est publié conformément à l'article 4 paragraphe 3 du décret néerlandais relatif aux offres publiques d'achat ("Besluit openbare biedingen Wft"). Si une offre était réalisée, l'apport par Flint Beheer B.V. de ses actions serait réalisé au même prix et aux mêmes conditions que le prix et conditions offerts aux autres actionnaires et ce conformément au document d'offre qui serait publié.*